

MAIRIE DE DAMBENOIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2012

Tous les Conseillers municipaux sont présents sauf :

Absents excusés : Cathy MONNIN, Serge VOLLMER, Guy TAQUARD, Emmanuelle SILARBI, Laurent JOLIVET donne procuration à Philippe POURCHET (arrivé à 18h 40)

Absents : Romain PEGEOT, Michel PAGE (arrivé à 18 h 50)

Secrétaire de séance : Séverine BESTEIRO

DELIBERATIONS

1 – Compte administratif et compte de gestion 2011 :

Monsieur Bernard NUSSBAUMER est élu pur remplir les fonctions de président de séance.

Le compte administratif de l'exercice 2011 de la commune ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	366 725,23	
Recettes :	437 395,11	
Excédent reporté 2009 :	211 799,95	
Excédent de clôture :		282 469,83 €

Section d'investissement :

Dépenses :	56 801,23	
Recettes :	29 857,14	
Déficit reporté 2009:	15 817,24	
Déficit de clôture :		11 126,85 €

Solde final excédentaire : **271 342,98 €**

Monsieur le Maire se retire au moment de l'approbation.

Après examen et délibération, considérant la parfaite régularité du compte administratif 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2011.

2 – Affectation du résultat 2011 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Luc SOMMER, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,
Constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de
282 469,83 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté 271 342 ,98 € (ligne 002 du budget 2012)

Excédent de fonctionnement capitalisé 11 126,85 € (C/1068 du budget 2012)

Report du déficit d'investissement 11 126,85 € (ligne 001 du budget 2012).

3 – Régularisation cadastrale – Site de l'Ecole rue de la Mairie/ rue de Brognard :

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

- une ruelle existait par le passé, le long du bâtiment de l'ancienne mairie transformée depuis en salles de classe) sur son côté Ouest.

Ce passage et ses dépendances permettaient de relier la rue de la Mairie au Nord, à celle de Brognard au Sud. Toutefois, son utilisation effective a été abandonnée dans le temps.

En effet, les aménagements de carrefours réalisés depuis entre ces deux rues et la rue de Nommay, juste au-delà de l'ancienne mairie côté Est, se sont substitués complètement à l'usage initial de cette ruelle par leurs aspects plus fonctionnels et sécurisés.

Dès lors, la suppression de cette ruelle pour affecter son assiette foncière à une toute autre destination s'est trouvée sans incidence sur les principes de desserte et de circulation du quartier de l'ancienne mairie et n'y a porté aucune atteinte.

A contrario, l'intégration de ce nouvel espace dans celui dévolu aux infrastructures de l'école communale a permis, pour grande partie, d'en bénéficier de manière plus appropriée et rationnelle, en agrandissant notamment la surface de la cour de récréation et en sécurisant la communication entre les bâtiments de salles de classe actuels ; le reliquat ayant été aménagé à titre de parking pour les véhicules des enseignants.

A ce jour, un nouveau projet d'ensemble d'extension et de restructuration du site de l'école est à l'étude, dont l'étendue englobera la surface de l'assiette de l'ancienne ruelle et ses dépendances..

Toutefois, préalablement à la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, il convient dorénavant de formaliser une situation de fait par laquelle l'usage fait de l'assiette foncière de cette ancienne ruelle et ses dépendances ne relève plus d'une gestion de voirie communale, mais d'une gestion de domaine public immobilier de la commune de Dambenois.

Ainsi donc, considérant d'une part le code de la voirie routière et notamment son article L 141-3, et d'autres part le code général de la propriété des personnes

publiques et notamment ses articles L 2111-1 à L 2111-3 et R 2111-3, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de soustraire de la voirie communale, selon le principe du déclassement, l'assiette foncière de la ruelle et ses dépendances, telle qu'identifiée au plan annexé aux présentes sous teinte de couleur jaune pour une superficie de 156 m²,
- et de l'incorporer, selon la même étendue, dans le domaine public immobilier de la commune de Dambenois.

4 – Service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion :

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Location d'un chapiteau :

Dans la séance du 09/02/2012, il avait été évoqué de demander un devis pour la location d'un chapiteau pouvant accueillir 300 personnes dans le cadre des prochains vœux de la Municipalité. A ce jour, nous avons reçu 2 propositions :

. la première émanant des Chapiteaux du Lion :

- 1 structure de 200 m² : 1500 € HT

ou 1 structure de 250 m² : 1875 € HT

. la seconde reçue par Brigitte VILLANI des Chapiteaux du Rhin :

- 1 structure de 250 m² : 2325 € HT

- plots de lestage : 1625 € HT

ou 1 structure de 300 m² : 2790 € HT

- plots de lestage : 1950 € HT

+ chauffage à air pulsé au fioul 381 € HT pour le 1^{er} et 375 € pour la seconde (hors consommation)

Ces devis tiennent compte des frais de transport, de montage et de démontage.

Devant ce coût important, Philippe ARMBRUSTER propose à l'assemblée que l'on se rapproche du futur acquéreur du site POINT P, le bâtiment d'environ 250 m² pourrait peut être convenir.

Courrier ADSL :

Les administrés ont appris par la presse du samedi 21 janvier 2012 que le déploiement du haut débit se terminerai dans 8 mois. Philippe ARMBRUSTER a adressé un courrier au Président du SMAU afin de connaître la solution retenue et la

date de mise en place du haut débit à Dambenois, une copie de cette lettre a été envoyée au Président de PMA.

Village propre :

Une opération de nettoyage des rues et chemins du village est programmée le samedi 24 mars.

Compte-rendu des commissions

Tableau du 7 mars 2012 remis à chaque conseiller.

Séance levée à 19 h 20.

Le Maire,
Luc SOMMER